

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## Fête de la Musique

Mercredi 21 Juin 2017

### À retourner avant le VENDREDI 28 avril 2017 :

(Toute fiche parvenue hors délais ne sera pas traitée. Les musiciens non inscrits ne pourront en aucun cas se produire sur les emplacements gérés par la Ville de Nîmes).

- soit par courrier : Mairie de la Ville de Nîmes  
Direction des Affaires Culturelles  
Place de l'Hôtel de Ville  
30033 Nîmes cedex 9

- soit par mail : fetedelamusique@ville-nimes.fr

**Ce document peut être rempli de manière informatique. Pour enregistrer ce document une fois complété et nous l'envoyer par email, faire : Fichier > Imprimer > PDF**

Vous trouverez cette même fiche de renseignements en téléchargement sur le site de la ville de Nîmes, [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

### PRESENTATION GENERALE

NOM DE L'ARTISTE / DU GROUPE :

GENRE MUSICAL :

NOMBRE D'ARTISTES SUR SCENE :

SI PRESENCE DE MINEUR DANS LA FORMATION, AGE  ANS ET NOMBRE  A PRECISER

### CONTACTS (2 personnes – obligatoire)

NOM :

MAIL :

PORTABLE :

NOM :

MAIL :

PORTABLE :

### CONSTITUTION DETAILLEE DU GROUPE (nom/prénom/instrument) :

- <input type="text"/>	- <input type="text"/>	- <input type="text"/>
- <input type="text"/>	- <input type="text"/>	- <input type="text"/>
- <input type="text"/>	- <input type="text"/>	- <input type="text"/>
- <input type="text"/>	- <input type="text"/>	- <input type="text"/>

## DETAILS DE LA PRESTATION (45 min maximum) :

PRESTATION EN DEAMBULATION :  OUI  NON

PRECISER LE PROGRAMME :

**PLAGES HORAIRES ENVISAGEES** : 3 choix à numéroter selon l'ordre de préférence.

18h – 19h                       21h – 22h                       00h – 1h  
 19h – 20h                       22h - 23h  
 20h – 21h                       23h – 00h

## TECHNIQUE :

VOTRE GROUPE EST :  SONORISE  ACOUSTIQUE

VEUILLEZ QUANTIFIER :

MICROS **CHANT**                       MICROS **INSTRUMENTS**                       NOMBRE DE PIEDS MICRO  
 NOMBRE DE RETOURS                       NOMBRE DE LIGNES (INSTRUMENTS)                       NOMBRE DE PRISES ELECTRIQUES

**Tout matériel nécessaire en sus de la fiche technique devra être fourni par les artistes.**

## DOCUMENTS A NOUS FAIRE PARVENIR :

- Un plan de scène
- Une démo, une biographie, des photos, un lien internet...
- Pour notre communication via internet : vidéos et enregistrements de bonne qualité (mise à disposition de la commune pour la promotion de l'événement)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La technique sur chaque scène sera prédéfinie et chaque groupe devra s'adapter aux contraintes du **lieu**.

**Nous ne fournissons pas le backline (instruments, amplis...), ni les moquettes pour les batteries, les praticables spécifiques, les bâches ou parasols, ni le mobilier divers (tables, chaises...).**

**Les DJ devront apporter impérativement leurs platines et leur table de mix.**

**La prestation est gratuite et aucun défraiement ne sera pris en charge.**

Les personnes mineures qui ne sont pas adhérentes d'une association ou d'une école (soit les participants mineurs à titre personnel), devront **OBLIGATOIREMENT** fournir une autorisation parentale, le plus tôt possible.

Autorisation en téléchargement sur le site de la mairie de Nîmes : [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

La Ville de Nîmes décline toutes responsabilités dans l'hypothèse où un incident surviendrait aux musiciens dans la période de leur préparation et de leur prestation sur scène lors de la fête de la musique.

Pour des renseignements techniques particuliers, veuillez contacter **par email : fetedelamusique@ville-nimes.fr**